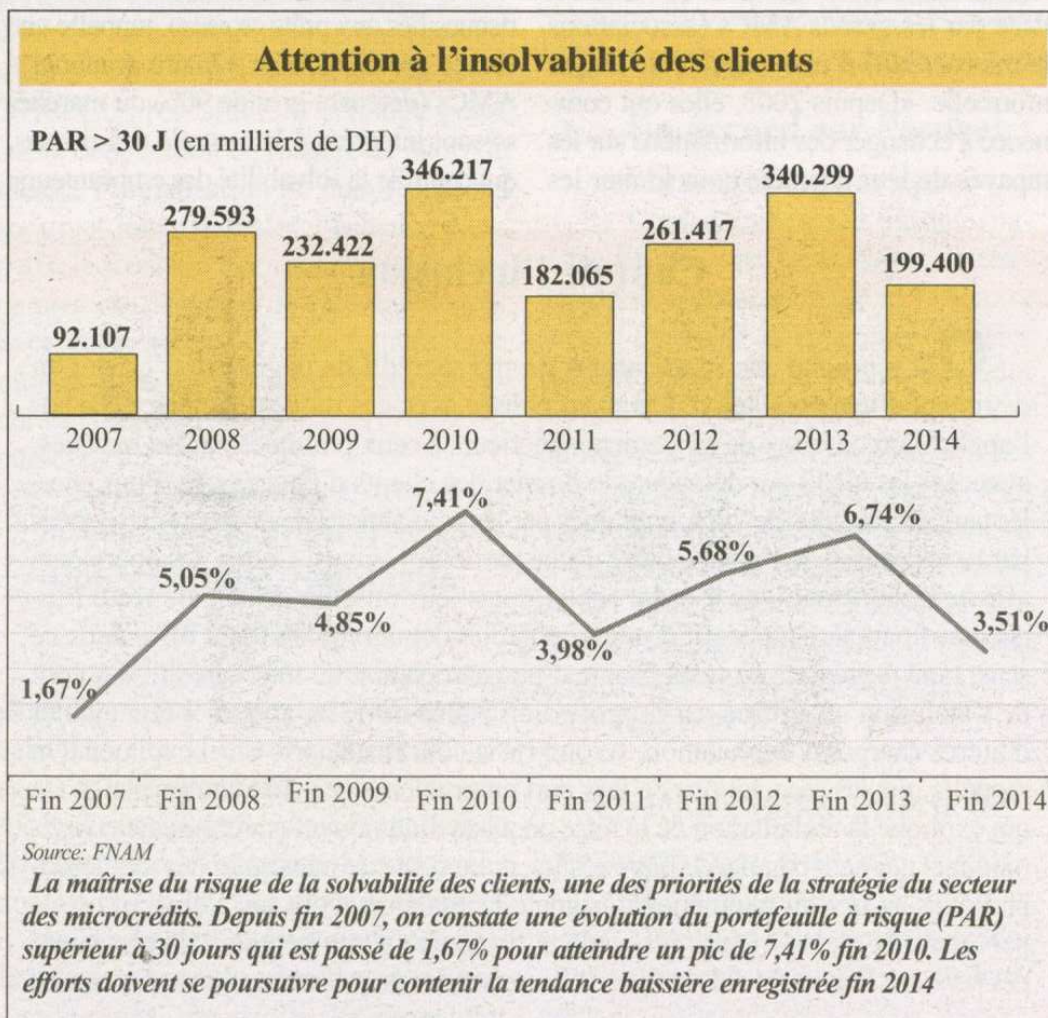


# Fin du tunnel pour le microcrédit?

• **Accroissement du nombre de clients de 5,6% en 2014**

• **Les associations de crédit réclament la révision de leur statut**

**V**ENT de reprise pour le secteur de la microfinance malmené par la crise depuis 2009. En effet, les premières mesures prises dans le cadre de la stratégie vision 2020 commencent à apporter leurs fruits. Les résultats obtenus ces dernières années laissent profiler une convalescence progressive du secteur. Le nombre de clients bénéficiaires a atteint 867.700 personnes en 2014 contre 797.700 en 2011, année marquant l'aggravation de la crise du secteur. Mais cette reprise reste encore loin des performances enregistrées en 2007, soit près 1,4 million de clients. Par contre en termes d'encours de prêts, «le volume réalisé en 2014, de près de 5,7 milliards de DH, dépasse légèrement celui de 2007



(près de 5,5 milliards de DH)», indique Mohammed El Mazouri, délégué général de la Fédération nationale des associations de microcrédit (FNAM).

«La crise au Maroc a cependant été à la fois moins grave et moins longue que celle des marchés auxquels elle est souvent comparée», selon un document publié en 2014 par l'IFC du groupe Banque mondiale. Ses auteurs rappellent que «la période la plus sévère a duré une année seulement et en 2011, le secteur s'était déjà stabilisé». Si aujourd'hui on peut évoquer une sortie de crise, c'est grâce aux actions entreprises pour assainir et consolider le secteur, menées dans le cadre de la première étape de la stratégie du secteur vision 2020 lancée en 2012 et dont les premiers bénéfices commencent à se faire ressentir, indique El Mazouri. Une stratégie appliquée suite à la crise qui a ébranlé un secteur encore dans ses premières années d'existence au Maroc. La microfinance a succombé à la conjoncture internationale marquée par





## ANALYSE

# Fin du tunnel pour le microcrédit?



la crise mondiale de 2008, mais surtout au laxisme dans le fonctionnement de certains opérateurs du secteur notamment en matière de maîtrise du risque et de solvabilité des clients. Ce qui a contribué au surendettement des clients bénéficiaires et des associations de microcrédit au niveau de la région de Ouarzazate. Une affaire s'est transformée en crise sociale avec une ampleur médiatique sur le plan national et international. Parmi les causes du surendettement, et par conséquent de l'insolvabilité de ces clients, on avance les crédits croisés qui permettaient de contracter plus d'un crédit.

«En 2008, les emprunts croisés représentaient près de 39% des portefeuilles des clients ayant bénéficié de deux prêts simultanés ou plus contre 12% actuellement», signale le responsable à la Fnam. Cette baisse revient aux mesures prises notamment dans le cadre du renforcement de la maîtrise du risque ainsi que la capacité d'endettement des clients, ce qui va permettre d'assurer leur protection par la suite. Parmi ces mesures, la mise en

place par les grands AMC's (associations de microcrédit) d'une centrale de risque informelle. «Depuis 2008, elles ont commencé à échanger des informations sur les impayés de leur clientèle pour limiter les

risques liés aux prêts croisés», rappelle une source proche dossier. Quatre principales AMC's (détenant près de 90% du marché) se sont intégrées à la centrale des risques, qui contrôle la solvabilité des emprunteurs:

Al Amana, Attawfiq (Fondation Banque Populaire pour le microcrédit), Al Baraka (Fondep) et Ardi.

Mis en place en 2009, le crédit bureau est venu unifier le système d'appréciation des risques qui regroupait la Centrale des risques de Bank Al-Maghrib (BAM) et trois autres entités privées. Selon notre source, «cette refonte répond à une insuffisance du système antérieur, peu fiable, et ne permettant pas de prendre en compte l'ensemble du périmètre, ni d'apprécier le niveau d'endettement global». «La mise en place du crédit bureau avait pour objectif le suivi du comportement des emprunteurs, la prévention contre l'endettement croisé et le surendettement et un accès au crédit plus large notamment pour les PME». Ces dispositifs ont permis une réduction significative du niveau de l'endettement croisé entre les AMC's, est-il indiqué. □

Nouredine EL AISSI



### Coût de l'inclusion

**O**N reproche aux associations de microcrédit de gagner de l'argent au détriment d'une population déjà marginalisée avec des moyens limités. Cela par l'application des taux de rendement supérieurs à ceux pratiqués par les banques, avancent les ONG qui défendent le dossier des clients d'Ouarzazate. Pour elles, les taux élevés, plus de 20%, appliqués par les associations de microcrédit figurent parmi les causes de l'insolvabilité d'une partie des clients. Certes, les opérateurs affichent des ambitions d'ordre social, mais leur mission principale reste l'inclusion financière au profit d'une population dépourvue de toute offre dans ce sens, tient à préciser un responsable d'une association de microcrédit. «Le coût de l'inclusion est estimé par la profession à plus de 13%, auquel il faut ajouter d'autres charges d'exploitation, y compris le coût financier», est-il expliqué. On rappelle que les associations de leur part empruntent sur le marché financier. Ce qui explique la réclamation de la mise en place d'un nouvel environnement institutionnel qui tient compte de notre réalité, notre contexte mais aussi des meilleures pratiques au niveau international, signale El Mazouri. Pour lui, l'objectif est de parvenir à la pleine inclusion sociale et financière au moyen de l'élargissement des services financiers à des millions de personnes et qui sont toujours exclues. □

*Pour réagir à cet article:*  
[courrier@leconomiste.com](mailto:courrier@leconomiste.com)



## Microcrédit

## L'assistance de la Banque mondiale



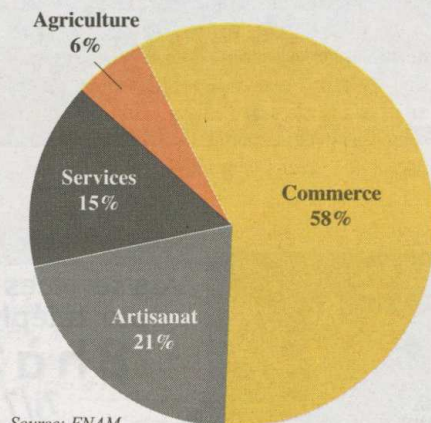
• Elle finance une étude pour la mise à niveau institutionnelle du secteur

• Ambitions stratégiques, statut juridique, montée en gamme des financements... priorités

• Objectif: dépasser 3 millions de clients

LES chiffres sont titanesques. Plus de 50 milliards de DH de montant global des crédits financés par le secteur de microcrédit au Maroc depuis sa création au profit de 7 millions de clients! En dépit de cet effort, l'image du secteur reste entachée suite notamment à l'affaire de Ouarzazate dans laquelle plus de 3.000 clients ont refusé le remboursement de

Activités financées par les associations de microcrédit au Maroc



Source: FNAM

Le secteur du commerce arrive en tête des activités bénéficiaires des crédits accordés par les associations de microcrédit au Maroc

leurs crédits contractés auprès des associations de microcrédit (AMC). Sans oublier également la faillite fracassante de l'as-

sociation Zakoura, acteur principal du secteur. Un déboire expliqué notamment par un manque de contrôle à un moment où l'association enregistrait une forte croissance en matière d'octroi de crédits. Pour éviter à l'avenir ces déboires, des mesures d'assainissement et de consolidation du secteur ont été prévues dans la première étape de la vision 2020, lancée il y a 3 ans, en réponse à la crise qui a sérieusement secoué le secteur.

Une étude sera lancée incessamment pour la mise à niveau institutionnelle et l'accompagnement du développement du secteur. Elle rentre dans le cadre du projet Deauville et sera financée par la Banque mondiale, explique Mohammed El Mazouri, délégué général de la Fédération nationale des associations de microcrédit (FNAM). L'objectif est de faire évoluer l'environnement juridique et réglementaire marocain en vue d'accompagner les ambitions stratégiques de la vision 2020 qui comptent ainsi atteindre 1,5 million de clients en 2017 et

croissance économique au Maroc. Cette activité, valeur aujourd'hui, est exercée sous un statut d'association, précise pour sa part El Mazouri. Ce dernier rappelle qu'il a eu une réflexion sur la possibilité de permettre à certaines associations de microcrédit de se transformer soit en établissement de crédit soit en société de financement spécialisée en microcrédit. «Aujourd'hui, les associations ne servent que très partiellement les populations cibles, 900.000 clients, alors que le nombre des bénéficiaires est estimé à plus de 5 millions», regrette Narjiss Safrioui. Actuellement, on compte 13 associations actives dans le secteur dont 4 opérateurs à vocation nationale. Il s'agit d'Al Amana, Al Baraka, FBPMC (Fondation Banque Populaire pour le microcrédit) et Ardi du groupe Crédit Agricole du Maroc. Pour le cas d'Al Amana qui figure parmi les champions nationaux, il convient de rappeler qu'elle a octroyé, depuis sa création en 1997 à fin 2014, plus de 3,7 millions de prêts d'un montant global dépassant les 27,5 milliards de DH. Il y a d'autres associations dont l'activité est focalisée sur certaines régions telle Attadamoune Micro Finance installée à Fès. Le nombre de nos clients avoisine 14.000 personnes dont 70% de femmes, selon Zakaria Jebbouri, DG de l'association. Sur le plan national, les

## D'autres leviers

OUTRE l'évolution juridique, la vision 2020 prévoit d'autres leviers pour accompagner le développement du secteur. Parmi eux, on retient la coordination institutionnelle avec l'Etat, les banques, les assurances et les opérateurs télécoms. Au menu également l'amélioration de la gouvernance et l'efficacité opérationnelle des associations de microcrédit ainsi que le volet financement. Sans oublier le développement de l'offre pour d'autres domaines comme l'épargne, l'assurance, le transfert de fonds et le paiement de factures. Parmi les objectifs arrêtés par la vision 2020, servir 3,2 millions de bénéficiaires actifs et réaliser un encours de 25 milliards de DH, soit 1,8% du PIB. Sur le volet de la maîtrise du risque, on ambitionne de ramener le taux du PAR 30 j en dessous de la moyenne mondiale (3,1%).

un encours de 8,7 milliards de DH. L'évolution juridique va traiter notamment le statut des associations actives dans le secteur du microcrédit, le volet fiscalité ainsi que le plafond de 50.000 DH imposé pour les crédits accordés. «Notre défi est d'évoluer d'une association de microcrédit vers un opérateur universel de la microfinance avec la montée en gamme de nos financements pour servir le segment des TPE et les jeunes entrepreneurs», avance Narjiss Safrioui, chef de département Affaires générales et communication au sein d'Al Baraka, l'un des grands opérateurs de microcrédit au Maroc. Pour elle, le cadre juridique constitue un frein au développement de ce segment, pourtant l'un des principaux moteurs de

femmes représentent près de 55% des clients du microcrédit dont la part des femmes issues du milieu urbain est de plus de 35%. Mais ce taux varie selon les secteurs et pourra atteindre jusqu'à 75% dans le domaine de l'artisanat. Répartition par secteurs au niveau national, le commerce arrive en tête des activités financées par le microcrédit avec une part de 58%, selon les données de la Fnam. Il est suivi de l'artisanat (21%), les services (15%) et l'agriculture avec une part de 6%.

Nouredine EL AISSI

Pour réagir à cet article:  
courrier@leconomiste.com